

**DEMANDE D'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
ANNÉE 2021-2022**

NOM : PRÉNOM :
NOM D'EPOUX(SE) OU D'USAGE :
ADRESSE :
N° de téléphone : E-mail :
INSCRIPTION A L'UGA - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021 (niveau + discipline) :
N° ETUDIANT ATTRIBUÉ A L'UGA :
COMPOSANTE :

(Prendre connaissance des conditions d'annulation et de remboursement au verso du document)

Demande l'annulation d'inscription administrative

Cas n°1 - **RENONCIATION À L'INSCRIPTION** (Annulation de droit, sans motif et avec remboursement) : jusqu'au **31 octobre 2021**
▪ Pour les étudiants en EAD : jusqu'au **10 décembre 2021**.

Cas n°2 - **INSCRIPTION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS** (annulation de droit avec remboursement : joindre le justificatif d'inscription dans l'autre établissement) : jusqu'au **30 novembre 2021 (HORS PASS)** -
▪ Pour les étudiants en **PASS** : l'annulation avec remboursement est autorisée jusqu'au **31 octobre 2021**. (**Aucune annulation ou abandon ne sera autorisé après cette date**).
▪ Pour les étudiants en EAD : jusqu'au **03 janvier 2022**

Dans quel établissement avez-vous été admis (dénomination et adresse précises) ?

Diplôme préparé dans cet établissement (niveau + discipline) :

Date de votre admission

Cas n°3 - **AUTRE MOTIF ou demande d'annulation hors délai pour passage en commission** : préciser le motif et joindre une lettre explicative + remplir la demande d'annulation pour passage en commission d'exonération).

Cas n°4 - **ETUDIANT CPGE** inscrit parallèlement à l'UGA démissionnaire de son cursus de classe préparatoire (avec remboursement jusqu'au **15 janvier 2022**).

En conséquence, **je restitue la carte d'étudiant de l'UGA et je n'aurai pas la possibilité de passer les examens à l'UGA. Les frais pédagogiques demandés par certaines composantes sont non remboursables et en dehors de toute procédure d'annulation d'une inscription administrative. Les frais de gestion d'un montant de 23 € ne sont pas remboursables dans le cas d'une annulation d'inscription administrative.**

Fait à _____ Le _____ Signature de l'étudiant

Date et signature du directeur/de la directrice de la composante ou personne ayant délégation (cas **1, 2 et 4**)

Courrier avec Avis et signature du Vice-Président Formation (cas 3)

Favorable

Défavorable

Motif :

Fait à Le

Signature

CONDITIONS D'ANNULATION

Choix 1 : Les étudiants qui renoncent à poursuivre leurs études doivent retourner le dossier avant le **31 octobre 2021**. Exception pour les formations en enseignements à distance (EAD), la date limite pour les demandes d'annulation est fixée au **10 décembre 2021**.

Choix 2 : Les étudiants qui renoncent à leur inscription à l'UGA pour s'inscrire dans une autre université ou un autre établissement supérieur français doivent retourner le dossier avant le **30 novembre 2021** (attention, **HORS PASS**). Pour **PASS**, les dossiers sont à retourner avant le **31 octobre 2021**. Aucune annulation ou abandon ne sera autorisé après cette date. Exception pour les formations en enseignements à distance (EAD), la date limite de demande d'annulation est fixée au **3 janvier 2022**.

Choix 3 : Contacter la composante pour connaître les délais de dépôt des dossiers et les dates des différentes commissions.

Choix 4 : Les étudiants CPGE inscrits parallèlement dans le cadre de la convention CPGE/UGA qui démissionnent de leur cursus de leur classe préparatoire doivent retourner leur dossier avant le **15 janvier 2022**.



ATTENTION

- Une inscription seconde ne peut pas être annulée (sauf double licence)
- **Une annulation d'inscription entraîne la perte du statut étudiant.**

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- Le remboursement des droits d'inscription est accordé sans examen particulier :
 - En cas d'annulation d'inscription, **avant le 31 octobre 2021**.
 - En cas de transfert dans une autre université ou d'admission tardive dans un établissement public ou privé sous contrat qui recrute sur concours, **avant le 30 novembre 2021** (sauf **PASS**). Pour **PASS**, les remboursements sont **jusqu'au 31 octobre 2021** pour les deux motifs.
 - En cas d'annulation d'inscription d'un étudiant CPGE, **avant le 15 janvier 2022**.

Pour tout autre motif, les demandes devront être accompagnées **d'une lettre explicative** et feront l'objet d'un examen au cas par cas par une commission.

- En enseignement à distance : les droits d'inscription ne pourront plus être remboursés dès lors que l'étudiant a eu accès à ses cours.
- En cas de paiement en 3 fois, le remboursement ne peut intervenir qu'après le 3^e versement
- La somme de **23€** des actes de gestion **ne sera pas remboursée**.

PIÈCES À JOINDRE

- L'original de la carte d'étudiant de l'UGA (pour tous les cas).
- Pour les étudiants inscrits en **PASS** : Le DVD.
- Le relevé d'identité bancaire ou relevé d'identité postal (au nom et prénom de l'étudiant) (pour tous les cas).
- La photocopie de la carte d'étudiant de l'autre établissement d'enseignement supérieur + le reçu des droits de scolarité payés dans cet établissement (**cas d'annulation 2**).
- Une lettre explicative ou les pièces justificatives attestant le motif de la demande : certificats médicaux, attestation de perte d'emploi, insertion professionnelle, etc... (**cas d'annulation 3**).
- Le justificatif délivré par l'établissement CPGE attestant de leur démission (**cas d'annulation 4**).

FORMULAIRE À RETOURNER COMPLÉTÉ

Auprès du secrétariat de votre composante où vous avez réalisé votre inscription.